



Changement de la convention collective de salariés au cas pas cas

Par **napakatbras**, le **23/03/2012** à **17:36**

Bonjour,

Notre société (une SAS), étant la fusion de 3 sociétés différentes, à des salariés avec des conventions collectives différentes (Métallurgie, papeterie...) de la convention à laquelle la société est

Affiliée (Commerce de gros).

Dans quelle mesure la société peut elle, au cas pas cas, renégocier les contrats et y modifier les conventions des salariés.

Un exemple : une salariée demande un 80%. Son contrat est modifié à cet effet. Mais ils en profitent pour modifier sa convention. (Métallurgie vers Commerce de gros)

Cordialement

Par **P.M.**, le **23/03/2012** à **17:52**

Bonjour,

Normalement, la même Convention Collective est applicable à l'ensemble des salariés d'une entreprise et si elle est dénoncée par l'employeur c'est pour toute l'entreprise en respectant la procédure...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **napakatbras**, le **23/03/2012** à **17:54**

Merci de votre réponse.

les fusions de sociétés datent de plusieurs années.

il n'y a donc pas eu de dénonciation de la part de l'employeur dans les délais impartis.